

Paris • 2,2 millions d'hab.

Un lieu pour protéger l'enfant avec ses deux parents

Depuis neuf ans, le centre parental Aire de famille accueille, dans le cadre de la protection de l'enfance, des couples en difficulté psychosociale avant la naissance de leur enfant, et pas seulement la future mère. Le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion pourrait prochainement donner un statut à ce dispositif.

« Les solutions les plus évidentes mettent parfois du temps à être acceptées. » C'est ainsi que Brigitte Chatoney, fondatrice du centre parental Aire de famille, résume vingt ans d'engagement pour une « autre protection de l'enfance ». Alors qu'elle était, au milieu des années 90, chef de service dans un centre maternel parisien (structures conventionnées et financées par les conseils généraux au titre de l'aide sociale à l'enfance [ASE]), la réflexion d'une maman a « secoué » ses convictions. « Elle m'a dit : "Depuis que nous sommes ici, mon bébé et moi allons mieux. Par contre, mon entrée dans le centre a fait exploser mon couple". J'ai alors pensé que si le système "fabriquait" des familles monoparentales, c'est qu'il y avait quelque chose qui dysfonctionnait », se souvient-elle. D'après ses observations, 70% des jeunes femmes qui sont admises dans un centre maternel vivent en couple. L'hébergement du père n'étant pas prévu dans ce type de structure (il sera, par exemple, orienté vers un centre d'hébergement et de réinsertion sociale), il est alors « considéré comme un visiteur ou même caché », déplore-t-elle.

ATOUTS

- Un accueil qui ne sépare pas les couples, diminuant le risque de créer des familles monoparentales.

- Un bilan positif : sur 100 enfants accueillis, seuls 3 ont ensuite été confiés à l'ASE.

LIMITES

- Un dispositif qui reste expérimental.
- En incluant le père, le projet bouscule les pratiques professionnelles.

maternels par des centres parentaux ou qu'ils changent de nom sans que le projet de l'établissement soit révisé. L'idéal serait que le panel des réponses s'élargisse », insiste Frédéric Van der Borgh, psychologue clinicien et actuel responsable du centre.

Après une longue recherche de financement et de soutien, Brigitte Chatoney finit par ouvrir en mars 2004, dans le 19^e arrondissement, le centre parental Aire de famille. La structure s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 (1) qui a instauré des régimes particuliers pour les structures expérimentales. Son financement est assuré conjointement par l'Etat et le conseil général. « Le plus ardu a été d'inclure le coût de la prise en charge du père dans le calcul du prix de journée », précise la fondatrice.

Chaque année, la structure, qui a intégré en 2012 l'association Estrelia, accompagne une quinzaine de couples qui lui sont adressés par la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de Paris. Les bénéficiaires doivent avoir moins de 26 ans, le projet d'élever ensemble l'enfant à venir et l'un des deux parents doit être domicilié à Paris. La petite famille est logée dans un des appartements re-

COÛT

Coût journée (par personne) : 30,19 € en 2012.

Financement : assuré conjointement par l'Etat (à 40%), au titre de la lutte contre la pauvreté et la précarité, et par le conseil général (à 60%), au titre de l'aide sociale à l'enfance.

CONTACT

Frédéric Van der Borgh, responsable du centre Aire de famille, email : adf.fvdb@orange.fr
Site internet : www.airedefamille.fr

lais gérés par l'association en lien avec des bailleurs sociaux, jusqu'aux trois ans de l'enfant, avec l'objectif de rester dans le logement, si les conditions d'autonomie sont remplies, grâce à un bail glissant.

Dans les locaux du centre parental, les bénéficiaires ont la possibilité de participer à une douzaine d'ateliers, qui vont de l'haptonomie (2) à la gestion de budget, où une attention très forte est portée au soutien à la parentalité. « Ces jeunes ont déjà derrière eux un long parcours d'échecs et de ruptures, familiales et sociales. Certains vivent à la rue, beaucoup ont eux-mêmes, enfant, été pris en charge par l'ASE. Notre priorité est de regagner leur

Ne pas exclure le futur papa

« Bien entendu, dans certains cas, notamment de violences conjugales, ces femmes doivent être tenues éloignées de leur compagnon. Mais, lorsque le couple est uni, exclure le futur papa, c'est saborder la protection et l'équilibre de l'enfant. Pourquoi lui refuser la chance de grandir en famille ? » analyse Brigitte Chatoney. « Il ne s'agit pas de remplacer l'ensemble des centres

Un collectif des centres parentaux en projet

En plus du centre Aire de famille, deux associations mènent depuis plusieurs années des expériences semblables : Moissons nouvelles, à Draguignan, à travers son « hôtel parental » Opal, financé par le conseil général du Var, et l'établissement « En vie de famille », à Nantes, financé par la Croix-Rouge. Aire de famille travaille à la mise en place d'un collectif national des centres parentaux. Ce réseau permettrait de communiquer sur les principes défendus, « à mieux les faire connaître en France comme en Europe, car l'accueil de la "triade" n'est pas un modèle plus courant à l'étranger », explique son responsable, Frédéric Van der Borgh. Il servirait aussi de support pour la recherche « sur des voies nouvelles dans les domaines de la prévention précoce et de la protection de l'enfant ».

Paris • 2,2 millions d'hab.

Un lieu pour protéger l'enfant avec ses deux parents

Depuis neuf ans, le centre parental Aire de famille accueille, dans le cadre de la protection de l'enfance, des couples en difficulté psychosociale avant la naissance de leur enfant, et pas seulement la future mère. Le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion pourrait prochainement donner un statut à ce dispositif.

« Les solutions les plus évidentes mettent parfois du temps à être acceptées. » C'est ainsi que Brigitte Chatoney, fondatrice du centre parental Aire de famille, résume vingt ans d'engagement pour une « autre protection de l'enfance ». Alors qu'elle était, au milieu des années 90, chef de service dans un centre maternel parisien (structures conventionnées et financées par les conseils généraux au titre de l'aide sociale à l'enfance [ASE]), la réflexion d'une maman a « secoué » ses convictions. « Elle m'a dit : "Depuis que nous sommes ici, mon bébé et moi allons mieux. Par contre, mon entrée dans le centre a fait exploser mon couple". J'ai alors pensé que si le système "fabriquait" des familles monoparentales, c'est qu'il y avait quelque chose qui dysfonctionnait », se souvient-elle. D'après ses observations, 70% des jeunes femmes qui sont admises dans un centre maternel vivent en couple. L'hébergement du père n'étant pas prévu dans ce type de structure (il sera, par exemple, orienté vers un centre d'hébergement et de réinsertion sociale), il est alors « considéré comme un visiteur ou même caché », déplore-t-elle.

ATOUTS

- Un accueil qui ne sépare pas les couples, diminuant le risque de créer des familles monoparentales.

- Un bilan positif : sur 100 enfants accueillis, seuls 3 ont ensuite été confiés à l'ASE.

LIMITES

- Un dispositif qui reste expérimental.
- En incluant le père, le projet bouscule les pratiques professionnelles.

maternels par des centres parentaux ou qu'ils changent de nom sans que le projet de l'établissement soit révisé. L'idéal serait que le panel des réponses s'élargisse », insiste Frédéric Van der Borgh, psychologue clinicien et actuel responsable du centre.

Après une longue recherche de financement et de soutien, Brigitte Chatoney finit par ouvrir en mars 2004, dans le 19^e arrondissement, le centre parental Aire de famille. La structure s'inscrit dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 (1) qui a instauré des régimes particuliers pour les structures expérimentales. Son financement est assuré conjointement par l'Etat et le conseil général. « Le plus ardu a été d'inclure le coût de la prise en charge du père dans le calcul du prix de journée », précise la fondatrice.

Chaque année, la structure, qui a intégré en 2012 l'association Estrelia, accompagne une quinzaine de couples qui lui sont adressés par la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de Paris. Les bénéficiaires doivent avoir moins de 26 ans, le projet d'élever ensemble l'enfant à venir et l'un des deux parents doit être domicilié à Paris. La petite famille est logée dans un des appartements re-

COÛT

Coût journée (par personne) : 30,19 € en 2012.

Financement : assuré conjointement par l'Etat (à 40%), au titre de la lutte contre la pauvreté et la précarité, et par le conseil général (à 60%), au titre de l'aide sociale à l'enfance.

CONTACT

Frédéric Van der Borgh, responsable du centre Aire de famille, email : adf.fvdb@orange.fr
Site internet : www.airedefamille.fr

lais gérés par l'association en lien avec des bailleurs sociaux, jusqu'aux trois ans de l'enfant, avec l'objectif de rester dans le logement, si les conditions d'autonomie sont remplies, grâce à un bail glissant.

Dans les locaux du centre parental, les bénéficiaires ont la possibilité de participer à une douzaine d'ateliers, qui vont de l'haptonomie (2) à la gestion de budget, où une attention très forte est portée au soutien à la parentalité. « Ces jeunes ont déjà derrière eux un long parcours d'échecs et de ruptures, familiales et sociales. Certains vivent à la rue, beaucoup ont eux-mêmes, enfant, été pris en charge par l'ASE. Notre priorité est de regagner leur

Ne pas exclure le futur papa

« Bien entendu, dans certains cas, notamment de violences conjugales, ces femmes doivent être tenues éloignées de leur compagnon. Mais, lorsque le couple est uni, exclure le futur papa, c'est saborder la protection et l'équilibre de l'enfant. Pourquoi lui refuser la chance de grandir en famille ? » analyse Brigitte Chatoney. « Il ne s'agit pas de remplacer l'ensemble des centres

Un collectif des centres parentaux en projet

En plus du centre Aire de famille, deux associations mènent depuis plusieurs années des expériences semblables : Moissons nouvelles, à Draguignan, à travers son « hôtel parental » Opal, financé par le conseil général du Var, et l'établissement « En vie de famille », à Nantes, financé par la Croix-Rouge. Aire de famille travaille à la mise en place d'un collectif national des centres parentaux. Ce réseau permettrait de communiquer sur les principes défendus, « à mieux les faire connaître en France comme en Europe, car l'accueil de la "triade" n'est pas un modèle plus courant à l'étranger », explique son responsable, Frédéric Van der Borgh. Il servirait aussi de support pour la recherche « sur des voies nouvelles dans les domaines de la prévention précoce et de la protection de l'enfant ».



Amélie et Tony ont trouvé refuge dans un appartement loué par Aire de famille pour élever ensemble leur enfant, tout en bénéficiant d'un soutien à la parentalité et d'une aide à l'insertion sociale.

CIMENTO/REA

confiance pour ensuite travailler, avec sur leur projet de vie de famille», explique Frédéric Van der Borgh. Les futurs parents y préparent également leur avenir professionnel, grâce à un accompagnement avec la mission locale.

Validation politique

Cette expérience quasi unique en France (lire l'encadré) a retenu l'attention du gouvernement. Après que des responsables d'Aire de famille ont été auditionnés lors des travaux préparatoires du Plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le Premier ministre Jean-Claude Ayrault a chargé le Comité interministériel de lutte contre l'exclusion d'étudier la possibilité de donner un statut juridique au centre parental, qui permettrait de soutenir la mise en place de telles structures. Le Gile a bientôt rendu son arbitrage. Cette notion de centre parental fait écho à des idées, comme le concept de centre vert créé par Françoise Dolto, qui se demande pourquoi on ne peut pas le faire avant et pourquoi il faut attendre le temps pour les faire exister!», commente le professeur Bernard Golse, psychiatre à l'hôpital Necker.

«Nous avons conçu ce centre comme un lieu à la fois protecteur, "contenant" psychologiquement et ouvert sur l'extérieur, pour préparer l'avenir. Les enfants sont ainsi accueillis dans les crèches et les haltes-garderies du quartier et suivis par le service de protection maternelle et infantile», précise Brigitte Chatoney. En plus des ateliers, l'équipe pluridisciplinaire (7,5 équivalents-temps plein) reçoit «inconditionnellement», avec ou sans rendez-vous, les bénéficiaires. «A son arrivée, le couple traverse une période "tremplin". L'enfant à naître est porteur d'espoir, une promesse de réparation des blessures antérieures. Mais les futurs parents peuvent aussi être angoissés par les chamboulements à venir. Nous essayons de nous adapter à chaque cas», relate Corinne Ducos, assistante sociale. «Nous avons confiance dans leurs ressources. D'ailleurs, nous leur disons très souvent: "Ce n'est pas parce que vous avez ce parcours de vie que vous ne pourrez pas être de bons parents"», poursuit-elle. Un travail de longue haleine - «les trois années d'accompagnement ne sont pas de trop!», commente Frédéric Van der Borgh, qui s'appuie sur un investisse-

1 DEMANDE SUR 6

répondant aux critères d'entrée peut être satisfaite par le centre parental Aire de famille, dans le 19^e arrondissement de Paris.

22 ANS

Tel est l'âge moyen des parents accueillis par Aire de famille.

ment fort des professionnels. «Nous sommes dans une relation d'aide parfois éprouvante, témoins de situations de grande détresse. Heureusement, nous ne sommes jamais dans le face-à-face, il s'agit toujours d'un travail d'équipe. Nous pouvons partager nos interrogations lors de réunions très fréquentes et dans le cadre d'un important travail de supervision», précise l'assistante sociale.

Prévention réussie

Pour susciter la création d'autres «centres parentaux», Aire de famille peut se prévaloir d'un bilan très positif. «Selon notre évaluation, 90% des adultes parviennent à s'insérer socialement et professionnellement. Et, en neuf ans d'activité, sur la centaine d'enfants suivis, seulement trois ont été confiés à l'ASE», détaille Frédéric Van der Borgh. «Ma plus grande satisfaction est de voir entrer à l'école maternelle ces petits dont nous avons préparé la naissance sans que rien ne les distingue des autres écoliers», confie Corinne Ducos. *Sophie Le Gall*

(1) Loi n°2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

(2) Echanges avec le bébé in utero par le toucher.